

# DESCRIPTION DU CYCLOMOTEUR MOTOCONFORT TYPE N 50

Construit par "LA MOTOCONFORT"

16, Rue Lesault - 93 PANTIN (Seine-Saint-Denis)

R. C. Seine 54 B 7009

Marque. — MOTOCONFORT. — Type. — N 50. — Genre. — Cyclomoteur.

Nombre de places assises (y compris le conducteur). — 1.

Poids total autorisé en charge. — 171 kg.

Nom et adresse du constructeur. — LA MOTOCONFORT

16, rue Lesault 93 - PANTIN (Seine-St-Denis)

## 1. - CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

Nombre de roues. — Deux.

Roue motrice. — Arrière.

Constitution du cadre. — Cadre coque en tôle emboutie soudée formant réservoir à sa partie supérieure avant.

Roues. — A rayons munies de pneumatiques de 2 1/4 x 17.

Pédalier. — A roue de 28 dents. Cette roue entraîne par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux un pignon à roue libre de 18 dents solidaire du moyeu arrière.

Emplacement et disposition du moteur. — Devant le pédalier.

## 2. - DIMENSIONS ET POIDS

Empattement extrême. — 1,160 m.

Dimensions maxima du véhicule. — Longueur 1,760 m. — Largeur 0,620 m.

Hauteur libre au-dessus du sol. — 0,08 m.

Poids du véhicule sans carburant. — 43 kg.

Poids en ordre de route. — 46 kg.

Poids total autorisé en charge. — 171 kg.

## 3. - MOTEUR

Type. — A explosion — cycle à 2 temps, monocylindrique.

Alésage. — 39 mm — course 41,8 mm — cylindrée 49,933 cm.

Taux de compression. — 7,8.

Carburant normalement utilisé. — Mélange essence-huile 2 temps.

Réservoir. — Contenance 3,650 litres, fermé par un bouchon en matière plastique vissé.

Régime de rotation du moteur. — Maximum 5.900 t/m — correspondant au couple maximum 3.000 t/m — correspondant à la puissance maximum 5.500 t/m.

Echappement. — Un tube de longueur totale environ 45 cm dont 23 cm pour la partie extérieure au silencieux, de diamètre intérieur 21 mm, rétréci à 19 mm intérieur, pour la partie intérieure au silencieux, débouche dans un pot de section elliptique (grand axe intérieur 94 mm ; petit axe intérieur 69 mm), de longueur 23 cm environ. A la sortie du tube, les gaz reviennent vers l'avant du silencieux traversent un diaphragme percé de 4 ouvertures, et repartent vers l'arrière du silencieux, et l'extérieur par un tube de longueur 20 cm, dont 2 cm à l'extérieur du silencieux, et de diamètre intérieur 10 mm.

— Le volume total du dispositif d'échappement est d'environ 1 litre.

— Le niveau sonore des bruits, mesuré suivant les prescriptions de l'arrêté ministériel du 25 Octobre 1962, est de 72,5 dBA.

— Le silencieux porte à sa partie arrière droite une marque constituée par les chiffres 50 frappés, et encadrés par le poinçon du constructeur.

Alimentation du moteur. — Carburateur GURTNER à passage de 12 mm. A niveau constant commandé par poignée tournante à main droite. Dispositif de départ commandé par un levier au guidon, à main gauche. Le carburateur est muni d'un silencieux d'aspiration, et d'un dispositif dit "récupérateur".

Allumage. — Par volant magnétique NOVI, haute tension.

Graissage. — Par mélange d'huile à l'essence.

Refroidissement. — Par air.

Mise en marche. — Pédalage — Un décompresseur est conjugué avec la poignée droite, commandant les gaz.

Antiparasitage. — Le cyclomoteur est muni d'un antiparasite agréé pour lui par l'ORTF.

## 4. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage. — Du type centrifuge, entrant en action automatiquement quand la vitesse de la machine atteint 6 km/h. Un deuxième embrayage concentrique au premier est solidaire de la vitesse de rotation du moteur et entre en action à 2.500 t/m.

Transmission. — Une poulie solidaire de l'arbre moteur entraîne par l'intermédiaire d'une courroie trapézoïdale de 14 x 7, une poulie concentrique à l'axe de pédalier, cette dernière solidaire à volonté d'un pignon de 13 dents entraîne, par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux au pas de 12,7, une roue de 44 dents solidaire du moyeu arrière.

Dispositif de point mort. — Un levier situé dans la poulie de pédalier le rend solidaire à volonté du pignon 13 dents. Ce dispositif permet l'utilisation en bicyclette.

Démultiplication. —  $\frac{207,5}{53} \times \frac{44}{13} = 13,2$

Avec des pneumatiques de 2 1/4 x 17 dont la circonférence de roulement sous charge est de 1,665 m, au régime du moteur de 1.000 t/m, la vitesse atteinte est de : 7,54 km/h.

Au régime maximum du moteur, la vitesse maximum du véhicule ressort à : 44,49 km/h.

## 5. - SUSPENSION

Avant. — Fourche télescopique.

Arrière. — Par bras oscillant et amortisseurs télescopiques.

## 6. - FREINAGE

Frein avant. — A tambour, avec segments intérieurs, diamètre 80 mm, commandé par un levier à main droite et câble.

Frein arrière. — A tambour avec segments intérieurs diamètre 80 mm, commandé par un levier à main gauche et câble.

Surface de freinage. — 2 garnitures avant. — Longueur 65 mm. — Largeur 20 mm. — Surface totale 26 cm<sup>2</sup>.

— 2 garnitures arrière — Longueur 65 mm — Largeur 20 mm — Surface totale 26 cm<sup>2</sup>.

## 7. - ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

Équipement électrique. — Le volant magnétique alimente sous 6 volts un projecteur avant à lampe jaune, agréé par l'Administration, et un feu rouge arrière.

Catadioptr. — Le véhicule est muni d'un catadioptr agréé par l'Administration. Tous ces dispositifs sont situés aux cotes et emplacements réglementaires.

**8. - DIVERS**

Le cyclomoteur est muni d'un avertisseur.  
Le cyclomoteur est muni d'une plaque métallique fixée sur la douille de direction portant le nom du constructeur, la cylindrée, le type, le numéro de série, l'indication "CM" ainsi que l'indication du lieu et de la date de sa réception par le Service des Mines. Ces indications sont encadrées par le poinçon du constructeur.  
L'indication de la cylindrée est gravée sur le carter moteur droit.  
Le numéro de série est frappé à la partie inférieure droite du support de tube de selle.  
Le numéro du moteur est indiqué sur une plaque métallique fixée sur l'ailette droite de la culasse.  
Le numérotage dans la série a commencé au numéro 5.000.001.

**PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION**

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Constructeur, le 1<sup>er</sup> septembre 1971 que le véhicule N°5 000 001 à moteur N°8 004 001 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série MOTOCONFORT type N50 satisfait aux dispositions des articles R.69 à R.73, R.104, R.188 et R.194 à R.199 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

Vu et approuvé  
Enregistré sous le N° AU-471-71  
A Paris, le 5 octobre 1971  
L'Ingénieur en Chef des Mines,  
(Signé : PROUST)

Vu :  
Paris, le 5 octobre 1971  
L'Ingénieur des Mines,  
(Signé : GAUVIN)

A Paris, le 5 octobre 1971  
L'Ingénieur des TPE (Mines)  
(Signé : HAZOTTE)

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

Je soussigné Robert GAUTIER, représentant dûment accrédité de "LA MOTOCONFORT" - 16, Rue Lesault, PANTIN (Seine Saint-Denis), constructeur, certifie : a) que le véhicule :

1 Genre : Cyclomoteur	6 Puissance administrative :
2 Marque : Motoconfort.	7 Carrosserie : Solo
3 Type : N 50	8 Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1
4 N° dans la série du type :	9 Charge utile :
cadre                                 moteur	10 Poids à vide : 43 kg.
5 Source d'énergie : Mélange d'essence et d'huile 2 temps	11 Poids total autorisé en charge : 171 kg.
5 bis, Cylindrée (en cm <sup>3</sup> ) : 49,933 cm <sup>3</sup> 2 ou 4 temps : 2 temps.	du véhicule isolé :                         d'un ensemble :

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

b) Que ce véhicule sort de nos usines le .....  
pour être livré à .....  
.....

Fait à .....

L'authenticité de ce certificat n'est garantie que s'il porte sur la signature le cachet du modèle ci-contre.



" Toute transformation du châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 et 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus, doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture ".